

Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC Valeurs Haut Dividende

Part AC Code ISIN : FR0010043216

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- ▶ Le FCP, de classification AMF « actions internationales », a pour objectif de maximiser la performance du fonds en investissant sur des titres offrant une perspective de dividendes élevés et pérennes à moyen terme.
- ▶ Indicateur de référence pour information : MSCI Europe. Cet indice est composé de plus de 550 actions représentant les plus grandes capitalisations boursières des pays de la zone Europe, calculé dividendes nets réinvestis.
- ▶ Le FCP est principalement investi en actions européennes, de grandes et de moyennes capitalisations.
- ▶ Le gérant sélectionne les sociétés présentant les caractéristiques suivantes :
 - ▶ - un dividende élevé
 - ▶ - une perspective de dividende pérenne à moyen terme.Pour cela, un filtre quantitatif est d'abord appliqué à l'univers des actions européennes afin d'identifier les sociétés offrant un rendement élevé.
- ▶ Dans un second temps, la sélection est effectuée sur la base de critères qualitatifs et repose sur l'analyse des fondamentaux des entreprises (pérennité des profits, qualité du bilan, capacité à générer de la trésorerie, utilisation des excédents de trésorerie...).
- ▶ Cette sélection de titres vise à construire un portefeuille ayant en moyenne une volatilité moins élevée que celle du marché des grandes capitalisations européennes, tel que mesuré par l'indice MSCI Europe.

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- ▶ Le FCP est en permanence investi à hauteur de 75% minimum sur les marchés des actions émises dans les pays de l'Europe géographique, y compris le Royaume-Uni.
- ▶ L'exposition au risque de change est gérée activement pour la partie investie hors zone Euro et peut par conséquent aller jusqu'à 100% de l'actif du fonds.
- ▶ Le FCP utilise des instruments dérivés, négociés sur les marchés réglementés européens ou de gré à gré, dans un but de couverture et/ou d'exposition sur les risques actions et de change.
- ▶ L'exposition peut aller jusqu'à 110% du fait de l'utilisation de produits dérivés, dans la limite prévue par la réglementation.
- ▶ Le FCP peut utiliser des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres dans la limite de 100%, dans un but d'amélioration de performance.
- ▶ Les revenus sont capitalisés.
- ▶ La durée de placement recommandée est de 5 ans au minimum.
- ▶ Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.

Profil de risque et de rendement



- ▶ Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- ▶ La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- ▶ La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- ▶ Le FCP est classé dans la catégorie 6. Cette classification correspond à la volatilité des marchés des actions européennes.

Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur, peut également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative de l'OPCVM :

- ▶ Risque associé aux produits dérivés : l'utilisation d'instruments financiers à terme peut amener à répliquer, augmenter ou réduire une exposition à des marchés, indices, actifs... La valeur liquidative du fonds peut ainsi, dans certains cas, évoluer d'une façon différente de celle des marchés sous-jacents auxquels le fonds est exposé. Par exemple, en cas de surexposition, la valeur liquidative peut amplifier (à la hausse comme à la baisse) les variations du marché sous-jacent.

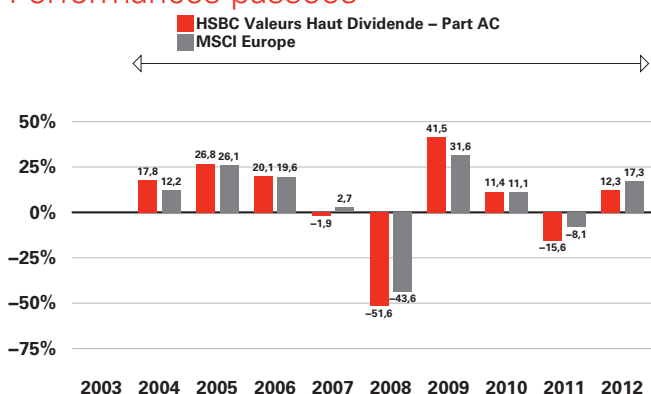
Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements »

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4%
Frais de sortie	aucun
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1,50%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	aucune

- ▶ Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2012 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- ▶ Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : <http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr>
- ▶ Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- ▶ Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances passées ont été calculées en euro.
- ▶ Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels. Les performances sont calculées coupons nets réinvestis.
- ▶ La Part AC a été créée le 23 décembre 2003.

La flèche ci-dessus correspond à la période pendant laquelle l'orientation de gestion était différente. Les performances affichées antérieures à cette date ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

Informations pratiques

- ▶ Dépositaire : CACEIS Bank France.
- ▶ Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion au 01.41.02.51.00. ou par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
- ▶ La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion.
- ▶ Fiscalité : Les Part AC sont des parts de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPCVM. En particulier, l'OPCVM est éligible au Plan Epargne en Actions (PEA).
- ▶ Les documents d'information des autres catégories de parts (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion au 01.41.02.51.00. ou par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
 - HSBC Valeurs Haut Dividende , part Z (code ISIN : FR0010250290)
 - HSBC Valeurs Haut Dividende , part R (code ISIN : FR0010250308)
 - HSBC Valeurs Haut Dividende, part AC(code ISIN FR0010043216)
 - HSBC Valeurs Haut Dividende, part IC (code ISIN FR0011271626)
 - HSBC Valeurs Haut Dividende, part ID (code ISIN FR0011271634)
- ▶ La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 avril 2013.